Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 044-214400707-20260924-DEL_2026_09_01-DE

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18/09/2026.

Étaient présents :
BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :
BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à TESSIER Christine
BREBION Daniel ayant donné pouvoir à GIRAUD Françoise
BROUARD Sophie ayant donné pouvoir à DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica ayant donné pouvoir à KUTER Séverine
HÉREL Régis ayant donné pouvoir à NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick ayant donné pouvoir à DURAND-GUILLOIS Magalie

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

Transmission à la préfecture de L.A. le 25 SEP. 2026
Publication le 25 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 044-214400707-20260924-DEL_2026_09_01-DE

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2026-09-01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

URBANISME
Projet de ZAC du centre-bourg – objectifs et modalités de concertation

Audrey VIDAL-BLANCHARD expose :

Le centre-bourg de La Haye-Fouassière a fait l'objet d'une étude de plan guide donnant les orientations stratégiques de rénovation et de développement urbain. Le projet doit passer en mode opérationnel afin d'offrir aux Hayonnais et Hayonnaises un bourg où l'on a envie de se promener, de se retrouver et de consommer dans des espaces entièrement rénovés.

Ce projet de renouvellement urbain représente un enjeu fort pour le développement de la commune en permettant à la fois une redynamisation du centre-ville, l'accueil ou le confortement d'activités commerciales, et la construction de nouveaux logements.

Ce projet répond pleinement aux objectifs du SCOT et du PLU en privilégiant la mutation d'emprises en friche ou dont l'usage est limité, et la requalification d'une partie des espaces publics centraux. Le site se compose d'îlots ayant vocation à muter partiellement ou totalement, sur un périmètre d'environ 2,3 hectares.

Ce projet porte des enjeux importants pour l'avenir de la commune et de ses habitants. C'est pourquoi la commune a souhaité engager des études préalables en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). La commune a ainsi signé une convention de mandat d'études avec la Société Publique Locale Loire-Atlantique Développement (LAD) le 7 juillet 2025 afin de piloter l'ensemble des études et des démarches administratives en vue de la création de la ZAC. Plusieurs bureaux d'études ont été missionnés en début d'année 2026 pour réaliser les études techniques et d'urbanisme.

Les objectifs poursuivis par le projet de ZAC du centre-bourg sont les suivants :

- Repenser les espaces de vie et de circulation avec des commerces accessibles, des logements, une place du marché modernisée et du stationnement.
- Créer de nouveaux locaux commerciaux pour développer et soutenir l'offre commerciale.
- Rénover les espaces publics, apporter de la végétalisation là où c'est possible et équilibrer les circulations automobiles, vélos et piétons.
- Favoriser la construction de nouveaux logements, notamment sur la place Pirmil et la rue du Bois-Geffray

Transmission à la préfecture de L.A. le 25 SEP. 2026
Publication le 25 SEP. 2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 044-214400707-20260924-DEL_2026_09_01-DE

Dans le cadre de la procédure de ZAC et d'un projet de renouvellement urbain, et conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant la durée d'élaboration du projet, les habitants, les usagers, les commerçants et autres occupants du site, afin de recueillir leurs avis, et de permettre les expressions dans leur diversité.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité. Il est donc proposé que cette concertation s'établisse comme suit :

- La mise à disposition d'un dossier de concertation en mairie et sur le site internet de la commune,
- La mise à disposition d'un registre papier et d'une adresse mail dédiée pour recueillir les contributions du public,
- L'organisation d'ateliers de concertation avec un panel citoyens, les commerçants et le conseil municipal des enfants,
- L'organisation d'une réunion publique.

Ces modalités de concertation feront l'objet d'une information préalable du public par voie de presse et dans le magazine communal.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

ENGAGE la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-bourg, selon les objectifs poursuivis tels que décrits dans la présente délibération.

ENGAGE la concertation préalable suivant les modalités prévues dans la présente délibération.

DIT qu'au terme de cette concertation, un bilan sera dressé et fera l'objet d'une nouvelle délibération préalablement à la création de la ZAC.

AUTORISE le maire ou son représentant à accomplir toute formalité nécessaire ou signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :
Pour : 21
Contre : 6
Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 24/09/2026

Le maire
Vincent MAGRÉ

MAIRIE DE LA HAYE-FOUASSIÈRE 44 LOIRE-ATLANTIQUE

Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET